SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016, À 20 H À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU 6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

PRÉSENTS : MM. Yves Coulombe, maire

> Sylvain Delisle, conseiller Louis Gosselin, conseiller Julien Milot, conseiller Serge Pouliot, conseiller Mmes Debbie Deslauriers, conseillère

Josée Pelletier, conseillère

ABSENTS:

Michelle Moisan, directrice générale, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016
- 4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
- 5. Rapport des membres du conseil et du maire
- 6. Rapport du maire sur la situation financière au 31 octobre 2016
- 7. Présentation et période de questions sur les dérogations mineures
- 8. Résolution: Adoption du 2^e projet de règlement 566-2016 - Agriculture 2 dans VA-3
- 9. Résolution: Demande de dérogation: Ferme du Patelin
- 10. Résolution: Demande de dérogation: Ferme François Gosselin
- Résolution: Octroi du contrat de réfection du toit: Atelier du Parc 11. maritime
- 12. Résolution: Avis concernant le Projet de règlement numéro 2016-02 modifiant le Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de l'Île d'Orléans
- 13. Comptes à payer
- 14. Correspondance

1.

- 15. Période de questions
- 16. Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-del'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO: 936-16

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Louis Gosselin et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

RÉSOLUTION NO: 937-16

3. <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 OCTOBRE 2016</u>

Il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Julien Milot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **3 octobre 2016**, tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois d'octobre 2016 : 13 Coût des travaux 91 400 \$

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

6. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2016

M. Yves Coulombe, maire, fait rapport sur l'état de la situation financière de la Municipalité au 31 octobre 2016.

7. <u>PRÉSENTATION ET PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES DÉROGATIONS MINEURES</u>

Julien Milot fait la présentation des deux (2) demandes de dérogation. Le Conseil répond ensuite aux questions de l'assemblée.

RÉSOLUTION NO: 938-16

8. <u>ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 566-2016</u> - AGRICULTURE 2 DANS VA-3

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire tenue le lundi 6 juin 2016, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 891-16, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage, numéro **305**;

ATTENDU QUE suite à l'assemblée publique de consultation qui a eu lieu le lundi 1^{er} août 2016, à 19 h 30, à la salle communautaire de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, sise au 6822, chemin Royal, avis de motion a été donné par Julien Milot;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Sylvain Delisle, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement numéro 566-2016 visant à modifier le règlement de zonage numéro 305 de la Municipalité afin d'autoriser la classe d'usage « Agricole 2 » dans la zone VA-3 et d'en modifier et d'en ajouter l'usage dans la grille des spécifications.

RÉSOLUTION NO: 939-16

9. <u>DEMANDE DE DÉROGATION: FERME DU PATELIN</u>

Il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Julien Milot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'appuyer la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet que le bâtiment déjà construit et dont il est fait mention au dossier :

- Puisse dorénavant être utilisé à titre de bâtiment secondaire lié à l'usage principal à savoir l'exploitation d'une érablière (ou d'une cabane à sucre) et ce, sans possibilité d'être transformé en résidence principale ou secondaire;
- Puisse continuer à empiéter à l'intérieur de la bande de protection riveraine de 10 m et ce, sur une distance de 6,36 m;
- Que l'autorisation accordée par le Conseil est liée, le cas échéant, à l'obtention par le requérant d'une autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2) considérant la possible nature commerciale de l'activité principale et, par la suite, d'en informer le Conseil.

Le Conseil rappelle également que toute installation septique ou d'eau potable devra faire l'objet des demandes d'autorisations nécessaires tant municipale qu'au ministère de l'Environnement.

RÉSOLUTION NO: 940-16

10. <u>DEMANDE DE DÉROGATION: FERME FRANÇOIS GOSSELIN</u>

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'appuyer la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de réputer conforme l'implantation de l'agrandissement de l'entrepôt situé à 9,12 m à l'intérieur de la marge avant de 14 m du chemin Royal.

RÉSOLUTION NO: 941-16

11. OCTROI DU CONTRAT DE RÉFECTION DU TOIT - ATELIER - PARC MARITIME

ATTENDU QU'un appel d'offre a été envoyé à quatre (4) entreprises.

TOIT - ATELIER - PARC MARITIME	
ENTREPRISE	PRIX
Habitations Huguette	11 970.00 \$
Pouliot Entreprise	13 884.56 \$
Constructions Gaétan Gosselin	- \$
Constructions RSP	- \$

ATTENDU QUE deux d'entre elles ont retourné une soumission en bonne et due forme.

Il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Josée Pelletier, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de réfection du toit de l'atelier du Parc maritime tel que décrit au devis à Les Habitations Huguette inc. pour la somme de 11 970 \$ avant taxes nettes et que les deniers proviennent des fonds généraux réservés à cette fin.

RÉSOLUTION NO: 942-16

12. <u>AVIS CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO</u> 2016-02 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ 2001 DE LA MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'aviser la MRC que le Conseil approuve tel que

présenté le Projet de règlement numéro 2016-02 modifiant le Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de l'Île d'Orléans.

RÉSOLUTION NO: 943-16

13. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Sylvain Delisle, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (35 296,57 \$) et autorise le paiement des comptes à payer (73 194,87 \$) totalisant 108 491,44 \$ pour le mois d'**octobre** 2016 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **943-16**.

Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

14. <u>CORRESPONDANCE</u>

Aucune correspondance n'a été reçue.

15. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Le maire et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot de lever la séance à 21 h.

MICHELLE MOISAN DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE YVES COULOMBE MAIRE